



COMMUNIQUE COMMUN

Le 23 juin 2011, les organisations syndicales ont opposé un refus ferme et unanime au projet de fusion proposé par l'administration.

Après le fiasco de la réunion du 27 janvier, **l'administration s'est refusée à répondre** aux trois questions fondamentales posées : une fusion, dans quel but ? Quelle ambition à long terme ? Quelles revalorisations statutaires et indemnitaires ?

Face à un raisonnement de purs **comptables**, uniquement préoccupés par leurs postes vacants et par la politique gouvernementale prioritaire de la RGPP, les syndicats n'ont pu que déplorer **une mascarade de concertation**.

L'administration a en effet présenté le rapport des conseils généraux (CGEDD et CGAER) sur l'avenir des 4 corps, mais elle a **refusé d'indiquer quelles conclusions ont été tirées** de ce rapport paru en avril, et quelles propositions ont été retenues. Elle a renvoyé en septembre la présentation de décisions prises dans des groupes de travail dont elle refuse de communiquer la composition, le calendrier et les consignes de travail...

Elle **refuse également de modifier son calendrier effréné**

Au final, l'administration ne motive toujours pas sa décision de fusionner les quatre corps, elle n'apporte par ailleurs aucun élément de proposition pour une juste reconnaissance des compétences et du positionnement des ingénieurs .

De surcroît, nous avons bien noté que sur un futur corps de 10600 ingénieurs, **l'administration affiche déjà la possibilité de supprimer près de 2000 emplois !** Soit l'équivalent de plus de deux corps (ITGCE et ITM) qui disparaissent !

Comment accepter de telles méthodes ?

La reconnaissance de leurs qualifications, la réponse aux enjeux du service public, et aux besoins du pays, exigent de construire d'autres réponses !

Les organisations syndicales engagent tous les ingénieurs de l'Etat :

- à se mobiliser dans les départements et dans les régions, dans les administrations centrales et les services spécialisés
- à saisir les **directeurs, les préfets et les élus** pour les **informer de ce projet inacceptable**
- à apostropher les DRH au travers d'actions locales de protestations (utilisation du droit d'évocation, boycott de salsa, etc.)
- à se préparer à des actions d'envergure pour **s'opposer avec force** à ce projet **porté par la RGPP et destructeur** pour les corps techniques